



Commune de

Saint-Christol

Ardèche

Le village - 07160 SAINT-CHRISTOL

Téléphone : 04 75 29 23 69

E-mail : mairie.st.christol@orange.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2022

Présent.e.s :

Karine BROSSE, Danielle COULOMB, Érika COULOMB, Christophe HUBAC, Michèle HUBAC, Guy MILLER, Jean-Luc GROUSSET et Anne-Sophie PETREL.

Excusé.e.s ou représenté.e.s :

Claire DESJARDINS donne pouvoir à Christophe HUBAC

Nicolas FREYDIER donne pouvoir à Danielle COULOMB

Le Conseil Municipal de Saint Christol (Ardèche), légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 25 novembre 2022, dans la salle de la mairie à 20h00.

Christophe HUBAC a été désigné secrétaire de séance.

Dossier soumis à délibération. :

1) Modification de l'éclairage public

Face à l'inflation et au surcoût de l'électricité, la volonté de la municipalité est d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion est ainsi engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement (par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses).

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire et d'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît qu'à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue. Techniquement, la coupure de nuit nécessite la présence d'horloges dans les armoires de commande d'éclairage public concernées. L'étude technique menée par le Syndicat départemental des énergies de l'Ardèche évalue le coût de la pose de ces horloges à 9 108,39 € ttc. Le Sde 07 participerait au financement à hauteur de 5 313,23 € soit un reste à charge pour la commune de 3 984,92 €.

La délibération est votée à l'unanimité (Abstention : 0, Contre : 0 et Pour : 10).

2) Vente du sentier des Mas

Comme convenu avec les propriétaires des parcelles concernées à l'inscription du chemin des Mas au PDIPR, M. VOUILLAMOZ et Mme CARON, la commune propose de leur céder le chemin rural sans issue menant à leur habitation contre la somme de 500,00 €.

La délibération est votée à l'unanimité (Abstention : 0, Contre : 0 et Pour : 10).

Dossiers non soumis à délibération.

1) Convention Pumptrack

Une nouvelle association « Pumptrack Talaron » a été déclarée à la sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône le 9 mai 2022 et a pour objet la pratique du vélo freestyle. Son Président, Nicolas DAUMIN, avait présenté, en conseil municipal le 30 juillet 2021, son projet de réaliser un parcours à bosses de vélo sur le terrain communal de la Chirouze (section B, parcelles n°253, 254, 267 et 268). Pour cela il est impératif de mettre en place une convention d'occupation d'un terrain communal entre les deux parties.

La ville du Cheylard nous a adressé une copie de la convention existante pour le terrain de vélo de la Palisse. Un exemplaire est remis à chaque conseiller.ère municipal.e afin d'en prendre lecture d'ici le prochain Conseil municipal (*cf copie en annexe*).

2) Point Travaux

Dans l'attente du versement de la totalité des subventions (environ 60 000 €) liées aux travaux de rénovation de la Mairie, la commune n'entreprendra, pour des raisons budgétaires, que peu de travaux d'ici la fin de l'année. Néanmoins, sont à l'étude :

- Une consolidation de l'enrochement de la route des Pizes, au virage du « Lavor », afin d'éviter un éventuel éboulement de la route. Estimation des travaux à 500 €.
- La construction d'un enrochement pour soutenir la route des Pizes (au 1er virage). Une demande de subvention auprès du département est en cours.
- Le mur de soutènement du chemin communal n°7 (chez M. et Mme LADREYT Raoul) à la Chirouze s'est effondré suite aux dernières intempéries.
- La DFCI du col des Pizes est également à reprendre afin d'en assurer le maintien annuel.
- Le goudronnage de la route aux abords de la Mairie a été évalué à 2 000 € environ.

3) Point budget

- Un remboursement de 20 000 € vient d'être réalisé auprès de la Caisse d'épargne Drôme/Ardèche afin de clore le prêt relais arrivant à échéance le 31 décembre prochain.

4) Point logement

- La commune a mandaté M. VIALATTE Francis, plombier à Saint-Pierreville, pour effectuer l'entretien annuel des chaudières des logements communaux.

- La révision de la chaudière du logement des Planches a été réalisée afin de mettre en location cet appartement le plus tôt possible.
- Comme chaque année, à l'approche de l'hiver, un courrier de dégagement de la route départementale a été adressé aux habitants de Sartron afin que le stationnement de leurs voitures n'empiète pas sur la chaussée.
- Le logement communal de Lauche sera vacant à partir du mois de février 2023. Quelques travaux de rénovation sont à envisager.

5) Questions diverses

- La prochaine édition de notre Petit Journal communal est prévue dans la première quinzaine du mois de décembre.
- Le CCAS a préparé un colis (43 au total) aux personnes de plus de 60 ans de la commune à l'occasion des fêtes de fin d'année. Cette année encore, à cause de l'épidémie de covid19, le traditionnel repas n'aura pas lieu. En revanche, l'ensemble des habitants est invité au goûter du Père-Noël le 18 décembre prochain à 15 heures.
- Dans le cadre de l'opération brioches de l'ADAPEI, la vente effectuée du 3 au 9 octobre 2022 a permis de collecter 328 €.
- La cueillette des pommes du verger conservatoire communal de La Chirouze, suivie de la transformation à l'atelier Nect'ardéchois à Pailharès, a permis d'obtenir 102 litres de jus de pommes.
- La cérémonie de commémoration du 11 novembre dernier a réuni près d'une trentaine de personnes.

La séance est levée à 22h15.

La 1^{ère} Adjointe,
Danielle COULOMB